

Ouverture du Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH)
du 22 novembre 2018

par

Monsieur Claude LISE

Président du CDHH et Président de l'Assemblée de Martinique

-

Hôtel de l'Assemblée - Salle Emile MAURICE - 09 H00



Monsieur le représentant de Monsieur le Préfet,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous accueille pour ce CDHH dont la tenue était, je le sais, très attendue. J'ai dit CDHH mais, du fait de l'évolution institutionnelle qu'a connue la Martinique, il nous faut plutôt parler désormais de Conseil Territorial de l'Habitat et de l'Hébergement !

Je veux tout d'abord vous dire que Monsieur le Préfet, empêché, s'est excusé de ne pouvoir prendre part à notre réunion. Il en est de même pour Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Patrick BOURVEN qui est actuellement hors de Martinique.

J'aurais souhaité, comme beaucoup d'entre vous, que cette réunion se tienne plus tôt, mais cela n'a pas été possible notamment à cause des délais d'achèvement de la définition de certains dispositifs.

Je fais référence en premier lieu au nouveau dispositif cadre de la Collectivité Territoriale de Martinique en matière de logement social et d'habitat qui fait suite à la période de coexistence des dispositifs des anciennes collectivités départementale et régionale.

Je pense en second lieu, au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui a demandé de nombreuses séances de travail portant à la fois sur l'évaluation du Plan 2011-2017 et sur l'élaboration du nouveau Plan.

Ce PDALHPD 2019-2024 est techniquement finalisé et doit être présenté en Comité de Pilotage avant d'être soumis pour avis à un prochain CDHH qui lui sera principalement consacré.

Nous le savons tous, le logement social est un des piliers de l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables (qu'il s'agisse des personnes défavorisées, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap) mais c'est également un important moteur de l'activité économique.

C'est un domaine qui comporte de multiples enjeux et dans lequel interviennent de multiples acteurs. D'où l'intérêt du CTHH- que j'aime qualifier de Parlement local du Logement- qui est un lieu privilégié d'échanges d'informations, d'analyses, d'expériences et de points de vue entre tous les partenaires concernés.

Il permet de faire remonter au niveau de l'Etat et des Collectivités Territoriales (notamment la CTM et les EPCI), mais également de nos parlementaires, les difficultés du terrain que rencontrent bailleurs sociaux et opérateurs de la réhabilitation. Il permet bien sûr d'évoquer les pistes de solutions à apporter à ces difficultés. La composition du CTHH donne évidemment beaucoup de poids aux avis qu'il est amené à donner sur les politiques menées localement en matière de logement, d'habitat et d'hébergement. Elle en fait une instance privilégiée d'élaboration d'une véritable stratégie en matière de conduite d'une politique du logement et de l'habitat cohérente et efficace, une stratégie qui, selon moi, fait encore défaut.

C'est pourquoi, je propose que nous rétablissions un rythme normal de tenue de nos CTHH, avec l'objectif d'en organiser au moins deux par an dont une au début d'année.

Nous devons nous atteler à faire du CTHH un outil dynamique, et dans ce but, je réaffirme la nécessité de la mise en place d'un bureau du CDTH qui se réunirait une fois par trimestre. Cela permettra une meilleure préparation des réunions plénières mais aussi un meilleur suivi de la mise en œuvre des politiques menées et des résultats obtenus. Cela ne pourra de surcroît que conforter l'esprit de partenariat qui doit prévaloir entre nous.

Permettez-moi d'ajouter à ces considérations générales quelques mots concernant la collectivité dont je préside l'Assemblée.

En dépit d'un contexte budgétaire contraint, du fait notamment de la dernière loi de Finances 2018 qui encadre le volume des dépenses des collectivités locales, la CTM a réaffirmé sa volonté d'œuvrer, au-delà de ses compétences obligatoires, dans les domaines du logement social et de l'habitat.

En effet, la CTM s'est dotée le 06 juin 2018 d'un nouveau dispositif cadre d'intervention dans ce domaine, visant à apporter les réponses les mieux adaptées aux réalités de la population Martiniquaise et notamment du vieillissement de la population.

La CTM y confirme son engagement à soutenir à la fois la réhabilitation (Axe 1 du dispositif) et la construction de logements sociaux (Axe 2 du dispositif).

Certes, il y a des retards qui ont été constatés par les opérateurs de la réhabilitation et par les sociétés d'HLM mais, comme ils doivent le constater depuis quelques temps, un rattrapage significatif a été amorcé en fin d'exercice afin d'apurer progressivement les appels de fonds.

Je peux vous dire en tout cas que les assurances m'ont été données quant à la volonté d'accentuer encore cet effort de rattrapage.

Mesdames, Messieurs, les sujets à aborder aujourd'hui sont nombreux. Ils porteront non seulement sur les points inscrits à l'ordre du jour, mais également sur diverses questions sur lesquelles certains d'entre vous souhaitez attirer notre attention.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- la présentation du rapport d'activité,
- l'information sur le nouvel arrêté préfectoral relatif à l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat,
- l'information sur la nouvelle politique de l'habitat et du logement social de la CTM,
- la présentation du projet de Plan de Gestion de la Demande de la CAESM,
- l'avis sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la CACEM,
- la présentation du bilan SRU 2017,
- la présentation de la programmation pluriannuelle du logement social.
- Nous passerons ensuite aux éventuelles questions diverses.

Je vous remercie et je passe la parole à Monsieur le Sous-Préfet, représentant Monsieur le Préfet.